

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Date de publication : 11 décembre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	RYAT Thomas	HERRMANN Nadine
MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
LEPETZ Joëlle	DRUET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	GOMET Nicolas	

Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

Conseillers absents non suppléés et non représentés

GUERRIN Bernard	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
TRONCIN Dominique	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
MATHIOT Agnès	GRUET Olivier	
EMONIN Laurent	MATHEZ Christian	

Objet : NATURA 2000 – Animation des sites – Année 2026

Rapporteur : Monsieur Olivier MEUGIN

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 suivants :

- « Massif de la Serre » (FR4301318 & FR4312021),
- « Forêt de Chaux » (FR4312005),
- « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux » (FR4301317), inclus dans le site ci-dessus.

Par délibération n° DCC-2023-146 du 21 décembre 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé la poursuite de sa mission d'animation Natura 2000 pour la période 2024-2026.

En tant qu'opérateur, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 et de leur révision le cas échéant. Elle mobilise pour cela des outils :

- Incitatifs : contrats Natura 2000, charte Natura 2000, MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques),
- Réglementaires : évaluation des incidences au titre de Natura 2000, porter à connaissance,
- Pédagogiques : sorties nature, éditions, articles, etc.

La mobilisation de ces outils est nommée « Animation Natura 2000 ». Un financement mixte Région/Union Européenne est destiné à l'animation Natura 2000 pour chaque site afin qu'ils soient dotés de moyens humains et matériels. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est ainsi dotée d'un budget annuel de fonctionnement (transport, formation, achat de petit matériel, achat de prestations, gestion courante, mobilisation de groupe de travail, organisation des comités de pilotage des sites, etc.). Le financement couvre aussi un budget d'étude qui permet à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'acquérir des éléments de connaissances scientifiques et naturalistes indispensables afin de guider la gestion des sites.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire des sites Natura 2000 du Massif de la Serre et de la Forêt de Chaux ainsi que sur le secteur des Avants Monts Dolois. Ce projet permet d'accompagner financièrement les exploitants agricoles en leur proposant des dispositifs contractuels en faveur d'une agriculture extensive et respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du volet régional du Plan Stratégique National (programmation 2023-2027), porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le financement Natura 2000 est prévu via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). L'interlocuteur direct pour l'instruction des demandes d'aides est la Région Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de remettre à cette dernière les besoins de financement prévisionnel pour l'année 2026.

La révision des documents d'objectifs des deux sites Natura 2000, ayant pour objet de définir les objectifs, les orientations de gestion et les propositions de moyens à utiliser, a été engagée en 2022. Ce travail devra être poursuivi en 2026. Pour ce faire, les services de la Région Bourgogne Franche-Comté ont validé le principe du financement de deux équivalents temps plein. Le montant global annuel du volet « Animation » est alors de 115 696,28 €.

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant		
Dépenses de rémunération	82 640,20 €	Région 20 % Europe (FEADER) 80 %	23 139,26 €
Forfait coût indirect (40 % des dépenses de rémunération)	33 056,08 €		92 557,02 €
Total	115 696,28 €	Total	115 696,28 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE DÉPOSER** un projet « Animation Natura 2000 » pour l'année 2026, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de la Région Bourgogne Franche-Comté en charge de ces

dossiers, et en optimisant la demande de financements pour servir au mieux les objectifs à atteindre sur les sites Natura 2000 (plan de financement présenté ci-dessus),

- **DE DÉPOSER** des projets « Etudes Natura 2000 » dont une étude relative à la réalisation de relevés phytosociologiques dans le Massif de la Serre pour l'année 2026 pour un montant maximum de 50 000 € TTC, en priorisant les besoins selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de la Région Bourgogne Franche-Comté en charge de ces dossiers,
- **DE RÉPONDRE** à un nouvel appel à projet PAEC pour 2026 conforme aux objectifs définis dans le précédent PAEC, ou tout autre dispositif de contractualisation s'y substituant, selon les consignes et le calendrier des services de l'État en charge de ces dossiers et de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des projets PAEC ou autre dispositif de contractualisation s'y substituant, animation, et études Natura 2000 pour l'année 2026.

SCRUTIN

POUR : 74

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

*Fait à Tavaux, le 4 décembre 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Environnement

Jean-Pascal FICHÈRE.

